

SUIVRE LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LE SCOTAN

224

DÉCEMBRE 2016

↖ ↗ ↘ ↙ ↕ ↔ ↠ ↡ ↢ ↣ ↤ ↥ ↦ ↧ ↨ ↩ ↪ ↫ ↬ ↭ ↮ ↯ ↰ ↱ ↲ ↳ ↴ ↵ ↶ ↷ ↸ ↹ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ PLANIFICATION



Révisé en décembre 2015, le SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) a élaboré, dans le cadre de sa mise en œuvre en 2016, l'« état zéro » d'un faisceau d'indicateurs. Ils permettront de mesurer les effets de ce document cadre à travers un suivi de ses principales orientations en matière de préservation de sa trame verte et bleue et de préservation et de restauration de ses corridors écologiques.

Leur construction autorisera, à terme, la réalisation d'un suivi par périodes de trois ans permettant de faire un bilan intermédiaire avant de procéder au bilan à six ans du SCoT.

La présente note restitue la démarche développée pour le suivi de la trame verte et bleue identifiée dans le SCoTAN.

Cette approche enrichit les réflexions de suivi d'indicateurs pour les documents de planification, et particulièrement pour les SCoT.

Le suivi de la trame verte et bleue du SCoTAN

Le Code de l'urbanisme prescrit dans son article R.141.2 que le rapport de présentation « définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue par l'article L.143-8. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées (...) ».

Suivre les effets de la mise en application du SCoT

L'analyse des résultats de l'application du SCoTAN a pour but de vérifier la cohérence

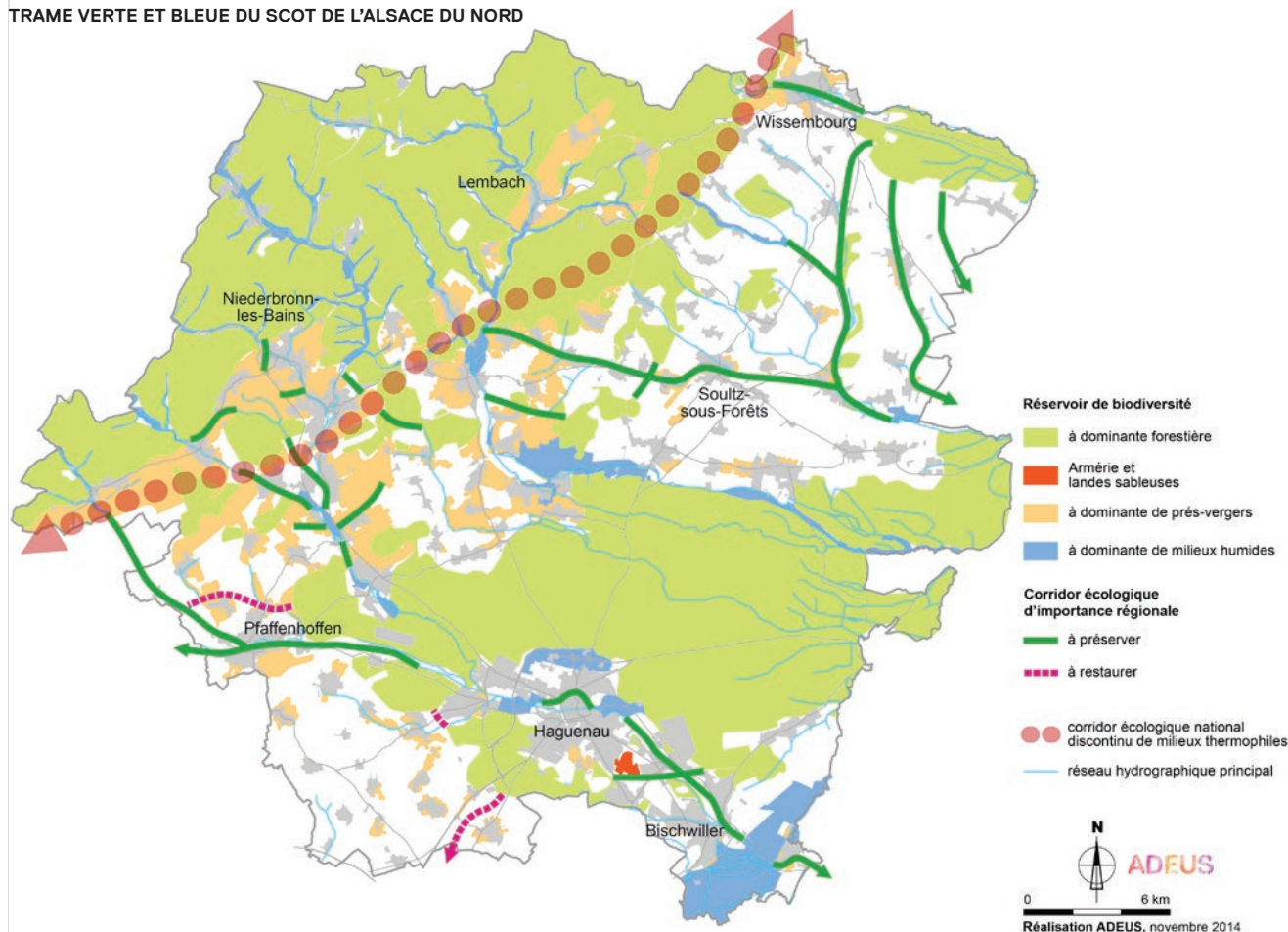
de ses orientations, l'efficacité de leur mise en œuvre, ainsi que l'efficacité, les impacts et la pérennité des effets obtenus, tant sur le plan spatial et fonctionnel, qu'à travers la prise en compte de ses orientations dans les documents locaux d'urbanisme du Nord Alsace.

Cette analyse nécessite la mise en place d'outils pour apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le SCoT est susceptible d'avoir une incidence (positive et négative). Il ne s'agit donc pas de déterminer des outils d'analyse pour l'ensemble des enjeux du territoire, mais seulement ceux qui reflètent le mieux les effets des orientations du schéma. Le principe du suivi et de l'évaluation est d'analyser le lien de causes

(la mise en œuvre du plan) à effets (son impact sur le territoire concerné, y compris sur l'environnement). Cela consiste d'une part à suivre les différentes évolutions observées sur le territoire du SCoTAN et à connaître la part du SCoT dans ces évolutions, et d'autre part à savoir si les objectifs du schéma ont été atteints, notamment en matière de préservation des réservoirs de biodiversité et de remise en état des corridors écologiques de la trame verte et bleue du SCoT.

Afin d'analyser les résultats du schéma, un certain nombre de critères sont listés. C'est à travers divers indicateurs que chacun des critères est évalué. À côté, les modalités de suivi constituent des

TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD



éléments méthodologiques pour apprécier l'évolution des indicateurs et des critères choisis.

Les indicateurs et critères choisis permettent de suivre l'évolution des effets du SCoTAN. Ils constituent ainsi des éléments d'alerte de la mise en œuvre du schéma et notamment des éventuels impacts négatifs imprévus.

La mise en œuvre du SCoTAN renforce-t-elle le fonctionnement écologique ?

Les indicateurs permettant de répondre à cette problématique sont de nature géographique et surfacique. Ils consistent à mesurer l'évolution des zones naturelles et des espaces forestiers ainsi que les espaces agricoles ou non bâtis permettant aux espèces de circuler d'un réservoir de biodiversité à un autre. Elle permet également de mesurer le fonctionnement hydraulique et de veiller à la qualité écologique des cours d'eau, en tant que corridors aquatiques de biodiversité.

La base de l'observation de l'occupation des sols permet d'objectiver la transformation des zones humides, des espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains à date régulière par croisement avec la base de données des zonages des POS/PLU (actualisée annuellement). Ce croisement permet de définir un état des lieux, dit « T0 », servant de base comparative aux futurs bilans du SCoT.

Cette couverture cartographique permet de suivre l'évolution de l'ensemble des espaces « sensibles » préservés dans le SCoTAN, notamment les zones humides à enjeu, les corridors écologiques majeurs, les vergers traditionnels, les zones de lisières forestières ou encore les cortèges végétaux bordant les rivières et les cours d'eaux.

Comment évolue l'urbanisation vis-à-vis de son exposition aux risques ?

La prise en compte des risques naturels vise à croiser l'évolution des enveloppes urbaines avec les différents risques naturels présents en Alsace du Nord, dont les principaux sont le risque inondation (par submersion ou remontée de nappe), les coulées de boue et la gestion de l'écoulement des eaux pluviales lors de fortes précipitations.

La construction des indicateurs consiste, ici, à croiser l'occupation du sol dans les documents locaux d'urbanisme (BD POS/PLU) avec les cartes d'aléa des risques mentionnés et de vérifier la manière dont s'urbanisent les espaces où ces deux bases se superposent.

Les caractéristiques des paysages locaux sont-elles préservées ?

Les indicateurs élaborés pour répondre à cette problématique se situent à la fois à l'échelle du « grand paysage » et à des échelles plus fines comme les espaces de lisières.

Cette orientation peut être suivie, sur le plan spatial, par l'observation de l'évolution des couronnes de vergers et des espaces non bâtis assurant la transition entre les secteurs urbanisés et les secteurs naturels ou agricoles. Ce repérage permet de mesurer, à terme, quels sont les espaces de franges, les lignes de crêtes ou les espaces ayant une valeur paysagère qui se sont urbanisés ou, au contraire, se sont renforcés.

Un suivi spatial doublé d'un suivi réglementaire

L'élaboration de cartes permet de constituer un socle de départ de périmètres et de surfaces dont on suivra leur évolution effective dans le temps. Ceci en tenant compte de la disponibilité des données qui ne permet d'obtenir qu'une vision rétrospective du territoire. À titre d'exemple, la dernière actualisation de la base de données d'occupation des sols (BDOCS) date de 2012.

Les documents locaux ayant la responsabilité de traduire les orientations du SCoTAN dans un rapport de compatibilité, le choix a été fait de doubler le suivi « spatial » des espaces constitutifs de la trame verte et bleue par un suivi du contenu réglementaire des documents d'urbanisme. L'ADEUS, en collaboration avec les techniciens du Syndicat mixte, a construit une grille de lecture permettant de cibler rapidement le contenu des articles des documents locaux d'urbanisme, afin de mesurer la portée juridique de la non-constructibilité (ou de la constructibilité sous condition) de ces espaces, ou bien encore leur prise en compte dans les OAP (Orientations d'Aménagement Particulières) ou la mise en œuvre de leur préservation à travers des contraintes ou des emplacements réservés, etc.

Conclusion et enjeux

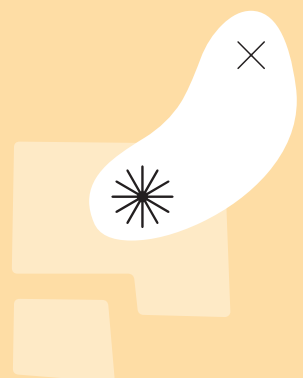
Dans le cadre d'un SCoT, la traduction des orientations n'est pas immédiate et passe souvent par les documents d'urbanisme locaux. Aussi, des indicateurs de résultat (ex. : qualité de l'air, qualité de l'eau) ne permettront pas d'identifier l'action du schéma, et cela d'autant plus que l'action à six ans du SCoT sur l'environnement risque d'être peu perceptible. En effet, les évolutions sur l'environnement (biodiversité, air, climat, eau...) sont mesurables sur un temps long et dépassent souvent l'échelle de temps du SCoT.

Il est délicat de mesurer précisément ce qui est de la responsabilité et des effets directement liés au document d'urbanisme, et tout particulièrement en environnement. En effet, il existe par ailleurs de nombreuses mesures locales et lois nationales et européennes qui induisent également des évolutions significatives. Par exemple en écologie, les mesures de gestion des milieux, de renaturation des cours d'eau, les pratiques agricoles induisent des évolutions significatives sur la biodiversité sans que le SCoT en soit à l'origine. Pris isolément, les indicateurs en environnement ne permettent pas d'expliquer pourquoi un objectif n'est que partiellement atteint. Pour cela, il faut lier l'analyse à d'autres indicateurs. Par conséquent, c'est souvent grâce au croisement des indicateurs environnementaux avec les autres

indicateurs (logement, transports collectifs, économie...) que les indicateurs d'évaluation donnent à comprendre les effets des orientations du schéma.

Dans la logique d'un SCoT, chaque indicateur est lié à un critère, et chaque critère à une orientation majeure. Les modalités de suivi ne sont pas fixées de manière exhaustive, elles sont évolutives et perfectibles. En effet, comme toute méthode de suivi, certaines modalités peuvent ne plus paraître pertinentes au regard de l'évolution des données et des méthodes. Ainsi, les critères et les indicateurs peuvent être complétés par d'autres, s'ils sont jugés pertinents lors de la mise en œuvre du suivi et si de nouvelles contraintes locales apparaissent.

Le suivi de la trame verte et bleue du SCoTAN s'appuie donc à la fois sur des indicateurs relatifs à son évolution spatiale (avec l'analyse des bases de données d'occupation du sol) et sur sa protection effective, à travers la traduction que les documents locaux d'urbanisme en font via leurs outils règlementaires.



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale**
Équipe projet : **Pierre-Olivier Peccoz (chef de projet), Stéphane Hamm, Mathieu Lavenn, Stéphanie Martin**
PTP 2016 - N° projet : **4.3.1.3**
Photo et mise en page : **Jean Isenmann**

© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org